

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Objet : Mise à disposition gracieuse de salles à l'Espace culturel L'Atrium pour l'ARIMC et pour une exposition sur le Docteur Pierre Cornut

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

Les deux projets suivants répondent aux orientations des politiques handicap et culturelle de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

- Le premier s'inscrit dans le soutien que la Ville souhaite apporter aux personnes en situation de handicap et à leur projet artistique,
- Le deuxième répond à notre volonté de faire connaître les personnalités locales qui ont marqué l'histoire de notre commune et de valoriser l'œuvre des artistes amateurs tassilunois.

1/ L'Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux (ARIMC)

L'ARIMC mène un projet de jeunes danseurs porteurs de handicap, encadrés par deux éducatrices spécialisées, un chorégraphe et un artiste peintre. Adhérente de l'association Interstices qui gère les appels à projet de Culture et Santé, l'association recherche un partenaire culturel susceptible de l'accompagner dans cette démarche qui vise à favoriser les échanges et les rencontres entre ces jeunes, qui vivent en institution, et le jeune public.

Ainsi, l'association recherche un lieu d'accueil pour son projet, pour la période du 10 avril au 12 avril 2018. Une séance publique avec les jeunes de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Tassin la Demi-Lune et/ou des personnes fréquentant des centres d'accueil de jour est programmée.

L'ARIMC sollicite donc la mise à disposition gracieuse de la Salle Darnas du 10 au 12 avril 2018 pour la création de son projet intitulé « Salade russe ».

Le montant sans exonération de cette location est estimée à 690 € HT (deux services de 4h par jour, soit (2x115 €) x 3 jours).

2/ Exposition sur le Docteur Pierre Cornut, médecin et sculpteur amateur tassilunois

Le Docteur Pierre Cornut a exercé la médecine à Tassin la Demi-Lune comme médecin généraliste puis pédiatre de 1936 à 1972. Il a enseigné la puériculture dans plusieurs pouponnières-écoles dont la Maisonnée à Francheville. Fondateur du Foyer Familial et Social de Tassin la Demi-Lune en 1944, il peut être considéré comme étant à l'origine du premier centre social de la commune. Père de neuf enfants, sa femme fut conseillère municipale et Adjointe au Maire.

Une exposition, composée de sculptures, photographies et divers documents et objets, ainsi que des panneaux explicatifs, est proposée par Madame Céline Pelosse qui sollicite la mise à disposition gracieuse de la Galerie Roger Forestier pour l'accueillir.

Le montant sans exonération de cette location est estimé à 220 € HT (55 € x 4 jours).

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 05 mars 2018, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les mises à disposition gratuites et exceptionnelles des salles de l'Espace culturel L'Atrium au profit de l'ARIMC et au profit de Madame Céline PELOSSE pour l'exposition sur le Docteur Pierre CORNUT.

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Objet : Mise à disposition gracieuse d'équipements sportifs pour la Coupe régionale de Futsal

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

La Ville de Tassin la Demi-Lune est fière d'avoir été choisie par la Ligue de football afin d'accueillir la coupe régionale de Futsal, qui valorise un sport collectif populaire soutenu par notre club de football.

Chaque année, la Ligue Rhône-Alpes organise une manifestation, la Coupe Régionale de Futsal, réservée aux clubs qualifiés des districts suivants : Ain, Isère, Loire, Drôme-Ardèche, Savoie, Haute-Savoie et Rhône.

La Coupe régionale de Futsal sera organisée cette année par le District de Lyon et du Rhône de football.

Cette compétition se déroulera comme suit :

- Le samedi 3 mars 2018, réservée aux 13 ans, 15 ans et 17 ans, dans deux gymnases.
- Le dimanche 4 mars 2018, réservée aux séniors féminines, dans un gymnase.

Le District de Lyon et du Rhône de football sollicite la mise à disposition gratuite des gymnases des Genêtères et des Croisettes pour cette compétition.

Le montant sans exonération de ces locations est estimé à 490 € (35 h x 14 €).

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 05 mars 2018, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à disposition gratuite et exceptionnelle des gymnases pour la Coupe régionale de Futsal.